

LE DIRECTEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES

139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

TÉLÉPHONE 01 53 18 85 85
TELECOPIE 01 53 18 55 16
philippe.parini@dgfip.finances.gouv.fr

Paris, le 12 NOV. 2010

Réf. 2010/10/11974

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux,

Lors de l'audience que je vous ai accordée le 14 octobre dernier, vous avez souhaité que je vous confirme par écrit les propos que je vous ai tenus. Je le fais bien volontiers, attaché, comme vous, à la transparence et à la qualité du dialogue social et je reprends point par point les sujets importants que nous avons abordés.

S'agissant de nos missions, j'ai d'emblée tenu à réaffirmer devant vous le maintien de l'intégralité des missions de la Direction Générale des Finances Publiques. J'ai rappelé combien elles étaient essentielles à la collectivité et à l'intérêt général et également combien la DGFIP a su démontrer, par son professionnalisme et par ses valeurs, sa légitimité à les exercer. Le document d'orientations stratégiques exprime, comme je l'ai souhaité, ces principes cardinaux sur lesquels s'organise notre administration.

S'agissant de nos métiers, je vous ai rappelé également combien je respecte la pluralité de nos métiers, dans leur diversité et avec leurs exigences. Je l'ai fait notamment dans les choix d'organisation de nos services fusionnés : c'est le cas pour les directions locales des finances publiques, qui sont constituées autour de pôles métiers ; c'est aussi le cas pour les services des impôts des particuliers, qui identifient clairement l'assiette et le recouvrement. La seule exception que j'ai faite, c'est pour l'accueil généraliste dans le SIP, car c'est le principe même du guichet unique qu'il faut mettre en œuvre.

S'agissant du maillage territorial, je vous ai redit mon attachement et ma conviction quant au maintien d'un réseau dense afin d'assurer une présence de proximité sur l'ensemble du territoire. A cet égard, la mise en place de l'accueil fiscal de proximité contribue à ancrer notre réseau dans les territoires, en renforçant le rôle des trésoreries rurales auprès de nos concitoyens.

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux
des organisations syndicales
de la DGFIP

S'agissant plus généralement des réformes, l'audience m'a permis de vous redire combien il me paraît important qu'on ne les cumule pas. C'est ce que nous avons fait, en nous concentrant sur les opérations liées à la fusion. Cette approche perdurera en 2011 permettant ainsi l'achèvement harmonieux des fusions de services et la mise en place des statuts et des règles de gestion unifiés. Et c'est dans cet esprit que, l'essentiel de la fusion des structures étant déjà largement avancé, je souhaite que l'année 2011 soit une année de respiration et de réflexion permettant les ajustements éventuels à apporter.

S'agissant des emplois, je suis pleinement conscient des conséquences des suppressions de postes sur les services. C'est pour cette raison que j'ai mis en œuvre, dans le cadre du DOS, toute une série d'actions permettant de mieux les prendre en compte : j'ai lancé la démarche de réingénierie de process, qui vous sera présentée prochainement ; j'ai demandé à ce que nos projets informatiques soient davantage orientés vers la prise en compte des préoccupations des agents ; j'ai enfin engagé une politique active de dématérialisation. Et, en priorité, je veillerai personnellement à ce que les mutations auxquelles nos agents sont très attachés se déroulent au mieux de leurs attentes, comme les mouvements précédents.

S'agissant de l'amélioration des conditions de vie au travail, c'est un dossier qui fait désormais l'objet d'un suivi précis dans le cadre de la commission paritaire spécialement créée à cet effet. J'ai tout particulièrement insisté auprès de vous sur ma détermination à alléger la pression des indicateurs et des mesures concrètes seront prises prochainement en ce sens.

S'agissant enfin des nouveaux statuts et des futures règles de gestion, j'ai fait le point sur l'avancement des travaux.

J'ai la conviction que les statuts publiés à la rentrée sont de bons statuts pour nos agents. Ils sont protecteurs en ce qu'ils confirment la spécificité de nos missions ; ils sont garants des parcours de carrière de nos agents, en maintenant des modalités de promotion qui leur sont réservées (concours interne spécial de C en B ; examen professionnel de B en A) ; ils reprennent de façon systématique le meilleur des deux statuts, en particulier pour la catégorie A où les différences étaient les plus nombreuses. Ces statuts ont en outre été l'occasion de faire bénéficier immédiatement nos agents de catégorie B du nouvel espace statutaire et ont permis de débloquent le dossier du 8^{ème} échelon de l'échelle 6, désormais porté officiellement par la Fonction publique et sur lequel la DGFIP sera résolument en pointe.

Nous avons maintenant tout le chantier des règles de gestion devant nous. Je vous le redis : je pars de l'héritage des deux filières, en reprenant le meilleur des deux systèmes lorsque c'est possible ; je m'en tiendrai à des principes clairs et compréhensibles de tous tels que l'ancienneté ; j'instituerai une période de convergence avant l'unification complète des règles. Nous avons naturellement besoin d'un peu de temps pour discuter de tout cela et donc je suis d'accord pour que, conformément à votre demande, les discussions engagées puissent se dérouler jusqu'au tout début de l'année prochaine.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe PARIN